

Re : CMI

**Compte rendu de la reunion du Comité exécutif et de l'Assemblée
Générale du CMI à Londres les 8 et 9 novembre 2018**

Je joins à cet email en annexe 1 la liste des questions qui ont été traitées lors de l'Assemblée Générale et qui l'avaient été la veille par le Comité Exécutif.

Une première remarque s'impose : il y avait beaucoup de monde. Je pensais que cette assemblée de Londres qui n'était pas un colloque, serait un exercice de pure forme et serait peu suivie. C'était une erreur.

A l'Assemblée, les américains étaient 15, les allemands 12, les italiens au moins 7, les belges 5 ou 6 et beaucoup de sud-américains avaient fait le déplacement sans parler des chinois et des japonais !

Heureusement Sébastien Lootgieter m'a secondé à l'Assemblée Générale. Béatrice Witvoet était là aussi mais elle n'a, m'a-t-elle dit, pas osé nous rejoindre.

Les sous-groupes de travail (malheureusement organisés en même temps que les réunions du Comité Exécutif) ont aussi été très suivis les 8 et 9 novembre. S. Lootgieter en rendra compte. Il a aussi assisté à la réunion des jeunes du CMI.

Bref les membres du CMI sont incontestablement heureux de se voir une fois par an, même si le fait que l'Assemblée ait lieu à Londres a sûrement facilité la venue d'un grand nombre de personnes.

Les finances

Les finances du CMI, sur lesquelles on a passé beaucoup de temps au Comité Exécutif, sont saines : plus de 700 000 € de réserves. 91 % des membre ont payé leur cotisation 2018 grâce, notamment, à la réduction dont bénéficie ceux qui paient avant une certaine date (early bird).

Admission de nouvelles associations nationales

J'ai obtenu l'admission de l'Association Maritime du Congo et en ai averti son Président, Monsieur Franck Dibas.

Il a été demandé à l'AFDM de soutenir le développement de cette association, très jeune encore (créée en 2015) et qui ne semble pas avoir beaucoup d'activités.

Prochaines assemblées et conférences

La prochaine assemblée du CMI aura lieu du 30 septembre au 2 octobre 2019 à Mexico. Le déplacement ne suscite pas un très grand enthousiasme des membres du Comité Exécutif car l'association maritime mexicaine est entre les mains d'un seul cabinet, celui de la famille Melo dont la réputation est controversée.

La Conférence se tiendra à Tokyo du 21 au 24 octobre 2020.

Ce devrait être un grand événement et les japonais s'y emploient.

Stuart Hetherington a demandé, lors de l'Assemblée Générale, le 9 novembre, aux associations candidates pour organiser un colloque en 2021 de se manifester. Personne n'a réagi.

En 2022, l'Assemblée aura lieu à Anvers.

International Working Group (IWG)

Par ordre d'importance les sujets sur lesquels travaillent les IWG sont les suivants :

(i) navires sans équipage

Ce sujet devrait occuper le CMI et l'OMI pendant plusieurs années. Mais les choses vont vite.

L'IWG est présidé par Tom Birch Reynardson qui en a eu l'idée. Les membres de ce groupe sont beaucoup trop nombreux : 21, président compris.

J'ai néanmoins réussi à y introduire le Professeur Gaël Piette. Son CV a été jugé excellent par le Comité Exécutif. Il a d'ailleurs déjà beaucoup travaillé sur ce sujet.

Un sous-comité de cet IWG a eu lieu le 9 novembre mais je n'ai pas pu y assister.

L'Assemblée Générale avait été précédée par un exposé de Sir Bernard Eder qui n'est pas membre de l'IWG. Son exposé était brillant mais ne contenait rien d'original par rapport aux papiers déjà publiés sur le sujet si ce n'est qu'il ne croit pas que les conventions internationales puissent être amendées pour s'appliquer aux navires sans équipage. Il considère que l'élaboration d'un texte spécial sera nécessaire.

Personne ne sait aujourd'hui sur quoi déboucheront les travaux de l'IWG qui coopèrent sur ce sujet avec l'OMI.

(ii) Vente judiciaire

Stuart Hetherington s'est félicité, suite au colloque de Malte et à son déplacement accompagné d'Ann Fenech et l'Alexander von Ziegler à New York en juin à la CNUCED, de l'accord de celle-ci pour que son Working Group VI étudie le sujet suivant :

« Cross-border issues related to the judicial sale of ships ».

Les pays qui ont soutenu l'offensive du CMI sont : l'Argentine, l'Australie, la Chine, la Colombie, l'Inde, Singapour, la Suisse et les USA. Unidroit l'a également appuyé.

Alexander von Ziegler qui représentera la Suisse à la CNUCED sur ce sujet a expliqué que le CMI devait se préparer au plan intellectuel à soutenir son projet de convention.

Il a demandé qu'un groupe restreint soit désigné pour cela comprenant un américain pour les réunions qui auront lieu en 2019 à New York et un européen pour les réunions qui auront lieu à Vienne. Je me suis porté candidat car Alexander von Ziegler représentera la Suisse.

Les autres membres de ce groupe seront Henri Li qui est à l'origine du projet et Ann Fenech qui s'est arrangée en coulisse pour en prendre la présidence !

Un soutien plus politique sera aussi nécessaire de la part des gouvernements. Ceux qui ont déjà soutenu la proposition du CMI devraient continuer de le faire. Les soutiens d'autres états lors des travaux de la CNUCED seront bien sûr utiles.

Il serait intéressant à cet égard de savoir qui représentera la France à la CNUCED et en particulier pour le groupe VI. Je remercie Philippe

Delebecque, s'il le sait, de me donner le nom et les coordonnées de cette personne.

(iii) Vessel Nomenclature

Frank Nolan, actuellement Président de l'association américaine de droit maritime, en est le Président. Il a indiqué que seulement 13 réponses au questionnaire avaient été reçues.

Je lui ai dit, en aparté, que celles de la France lui parviendront prochainement.

Comme je vous l'ai indiqué par téléphone avant de partir pour Londres, je vais constituer un groupe de travail sur ce sujet.

(iv) Responsabilité des sociétés de classification

Le Président de cet IWG, Karl Gombrii avait préparé pour l'Assemblée un très court rapport par lequel il recommandait de mettre fin à ce groupe de travail.

Il avait été mandaté en 2014 pour essayer de convaincre les armateurs et l'ICS en particulier de reprendre les discussions sur la limitation de responsabilité dans les rapports contractuels entre les sociétés de classification et leurs clients armateurs. L'ICS ne s'est pas montrée intéressée. Mettre un terme au groupe de travail était logique.

Au reçu du rapport de Karl Gombrii, je lui ai écrit pour lui donner mon accord mais lui ai proposé de demander au Comité Exécutif un autre mandat portant sur les deux sujets suivants concernant la responsabilité des sociétés de classification envers les tiers.

Le premier concerne le régime de responsabilité proprement dit des sociétés de classification qui a donné lieu et donne lieu à des décisions radicalement opposées des tribunaux des pays de common law et de ceux des pays « latins ». Exonération par les premiers depuis les décisions « Morning Watch » et « Nicholas H » et condamnation fréquentes par les seconds !

Dans les papiers qui avaient été présentés à la conférence de Hambourg en 2014, comme dans ceux qui avaient fait le bilan en 1997 du groupe de travail dirigé par Franck Wiswall*, s'exprimait le regret de cette situation et la nécessité de rapprocher les positions, sachant que les sociétés de classification vont continuer d'être assignées en tant que « Deep Pocket »

* Qui avaient donné lieu à l'établissement de « Principles of conduct of classification societies » et de « model contractual clauses »

et que les décisions précitées britanniques ne sont sans doute pas éternelles.

J'ai donc proposé un « *brain storming exercise* » dont le but est de comprendre les raisons des positions antagonistes des pays anglo saxon et latins et de rechercher par une meilleure compréhension du travail des sociétés de classification si une harmonisation des droits est possible.

Le deuxième sujet est celui de la limitation de responsabilité conventionnelle qui est refusée aux sociétés de classification, ce qui a pour effet d'en faire les premiers débiteurs des victimes en cas d'accidents majeurs.

Cette question n'est à l'agenda d'aucune organisation internationale mais ce n'est pas une raison pour ne pas travailler et préparer l'avenir.

Le Comité Exécutif a accepté mes propositions à la condition d'y associer tous les acteurs concernés, ce qui est normal.

Les membres de l'IWG* vont sans doute devoir être renouvelés. Faute de réponse de K. Gombrii à mes propositions, je ne sais pas s'il compte continuer d'assurer la présidence de l'IWG.

(v) Offshore activities

Faute d'avoir suscité un intérêt suffisant du Legal Comité de l'OMI, le groupe s'est rapproché, grâce à l'entremise de Stuart Hetherington et de Karl Gombrii, de l'« *United Nations Environmental Program* » (UNEP) qui serait intéressé par la rédaction d'une convention internationale sur la pollution transfrontière générée par les activités offshore.

On en est aux contacts préliminaires qui ont permis de renseigner l'UNEP sur les travaux déjà faits par le CMI. Le groupe attend sa réaction.

Cela pourrait être l'un des sujets de Mexico.

(vi) IWG on the liability on wrongful arrests of ships

Une réunion de ce groupe s'est tenue le 9 novembre à Londres en début d'après-midi. B. Witvoet y était, je crois.

* Aujourd'hui Karl Gombrii, Alexander von Ziegler, Tomotaka Fujita, Felix Goebel et moi-même

(vii) Restatement of Lex Maritima

Le Président de cet IWG, Eric van Hooydonk, a fait un rapport que je crois utile de joindre à cette lettre en annexe 2. Il est très intéressant car il plaide pour un regain des principes de droit maritime.

Je ne crois pas que l'AFDM ait déjà traité ce sujet qui est très intellectuel et aucun français n'est membre de ce groupe de travail.

Il serait bon qu'un professeur membre de l'AFDM s'y intéresse.

Beau sujet, en tout cas, pour une prochaine assemblée.

* *

Je n'ai pas de commentaires particuliers à faire sur les autres IWG. Les rapports de ces groupes à l'assemblée seront mis sur le site du CMI qui a été refait et est beaucoup plus commode.

Standing committee

Je renvoie pareillement aux rapports de ces comités qui se trouvent sur le site du CMI.

Je joins néanmoins en annexe 3 le rapport de Tomotaka Fujita sur les Rotterdam Rules lequel attire l'attention sur le fait qu'alors que se développe de nouvelles technologies, notamment les « Blockchain » bills of lading, seules les règles de Rotterdam ont prévu des dispositions sur les connaissements électroniques.

Tomotaka Fujita espère que compte tenu de l'intérêt que les Etats portent aux technologies nouvelles, il faudrait utiliser cet argument pour les convaincre de ratifier cette convention.

Ad Hoc Committee

Le comité sur le future du CMI, présidé par Liz Burrell ayant produit en 2016, pour la conférence de New York un rapport sans grand intérêt, Stuart Hetherington a demandé, lors du colloque de Gênes en septembre 2017 à une « Task Force » constituée de Stephen Knudtson, Jesus Casas, Edmund Sweetman et Harold Watson – qui n'ont jamais eu de fonction au CMI – de compléter et/ou reprendre le travail de l'IWG qui s'était interrompu à New York.

Leur rapport a été présenté lors de l'Assemblée Générale à Londres, très brièvement (faute de temps) et il n'a pas fait l'objet de discussions car presque personne ne l'avait lu.

Stuart Hetherington a invité les associations nationales à le lire et à le commenter sans que l'on sache dans quel cadre ni pour quand.

Un désaccord a, en effet, surgi entre Stuart Hetherington et Chris Davies lors du dernier Comité Exécutif présidé par le premier à ce sujet.

Chris Davies a indiqué – sans avoir consulté personne – qu'il comptait remissionner la « Task Force » pour établir, après réception des commentaires des associations nationales, un nouveau rapport. Stuart Hetherington lui a répondu sèchement que la mission de la « Task Force » était terminée et qu'il fallait que le Comité Exécutif désigne deux ou trois de ses membres (pas plus) pour examiner et commenter ce rapport. Je partage son avis.

Je ne sais pas ce que va décider Chris Davies dont l'élection a été confirmée le 9 novembre 2018.

J'invite, cependant, ceux que cela intéresse à lire ce rapport qui est sur le site du CMI. Je le trouve assez mal structuré et très faible sur l'essentiel : A quoi sert le CMI après plus de 100 ans d'existence ?

Il faudrait prévoir un comité de direction pour discuter ce rapport et faire des propositions.

Elections

Chris Davies a donc remplacé Stuart Hetherington à la présidence du CMI. Ann Fenech et Dieter Schwampe sont ses vice-présidents

J'ai été confirmé pour 3 ans en même temps que Taco au Comité Exécutif. Tom Birch Reynardson y est entré en même temps que John Makianos-Daniolos et Beiping Chu.

Le Nominating Committee n'a pas encore de Président en raison de querelles d'ego qu'il n'est pas nécessaire de rapporter.

Il est trop tôt pour apprécier l'importance du changement mais il est déjà notable.

Depuis 6 ans le CMI était dirigé de façon assez secrète par Stuart Hetherington qui est de nationalité australienne mais est né anglais et par le Sud-Africain John Hare qui était secrétaire général jusqu'à l'année dernière.

Chris Davies a indiqué, prenant le contrepied de l'équipe précédente, qu'il voulait que sa présidence soit « *transparente* » !

Nous verrons bien !

Il est clair, cependant, qu'à partir d'aujourd'hui les organes dirigeants du CMI sont plus équilibrés et reflètent mieux que précédemment la diversité des cultures des associations nationales. La secrétaire générale, Rosalie Balkin, a, outre d'indéniables qualités et une grande pratique des organisations internationales.



Luc GRELLET